

# COMMUNE DE BERLOZ

## AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que TORTUGA BAY bvba, ayant établi ses bureaux Cockerillkaai, 13-24 à 2000 Anvers, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis rue Goffin, 17 à Rosoux, cadastré 2<sup>ème</sup> division, section A n°521H.

Le projet consiste en LA TRANSFORMATION D'UNE HABITATION EXISTANTE EN 2 LOGEMENTS ET REGULARISATION D'ANNEXES EXISTANTES, et présente les caractéristiques suivantes : (la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües - AGW du 23 décembre 1998, art 1er), la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions (CWATUP – 330, 2°).

**Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du mercredi 29 au 12 avril 2017 inclus.**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le mardi 4 avril 2017, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le mercredi 12 avril 2017 de 16.30 à 17.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 24 mars 2017.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry